

# Règlement du jeu-concours

## Enquête de publics des BU – Le Mans Université 2024

### **Article 1 – Objet du jeu-concours**

A l'occasion de l'enquête de publics des bibliothèques universitaires (BU) de l'Université du Mans (ci-après désignée « l'enquête ») qui aura lieu du 21 mars au 30 avril 2024, le Service Commun de la Documentation de l'Université du Mans organise un jeu-concours à destination des étudiants et personnels de Le Mans Université. Ce jeu-concours est placé sous l'égide de la Directrice du Service Commun de la Documentation de Le Mans Université, Mme Florence Degorgue.

### **Article 2 – Organisation**

Ce jeu-concours est une initiative de Le Mans Université, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, située Avenue Olivier Messiaen, 72085 Le Mans Cedex 9, France, représentée par son Président Pascal Leroux.

### **Article 3 – Conditions de participation**

Ce jeu-concours est ouvert aux étudiants et personnels de Le Mans Université.  
Il est ouvert du 21 mars au 30 avril 2024 à minuit.

L'inscription au jeu-concours se fait à titre individuel par l'intermédiaire du questionnaire diffusé dans le cadre de l'enquête, renseigné :

- soit dans sa version imprimée (questionnaire disponible dans les BU de Laval et du Mans) ;
- soit dans sa version électronique (questionnaire accessible en ligne sur [www.bumaine.fr](http://www.bumaine.fr)).

Une participation unique par personne physique est autorisée.

Les personnes souhaitant participer au jeu-concours devront, après avoir répondu au questionnaire diffusé dans le cadre de l'enquête, confirmer leur volonté de participer en cochant la case prévue à cet effet, et en renseignant leur adresse courriel institutionnelle (@univ-lemans.fr). S'il est renseigné dans sa version imprimée, le questionnaire devra être déposé à l'accueil de la BU du Mans ou de Laval.

Une autorisation parentale sera exigée pour la participation des mineurs, à envoyer avant la clôture de l'enquête (30 avril 2024 à minuit) à l'adresse suivante : [bu@univ-lemans.fr](mailto:bu@univ-lemans.fr).

### **Article 4 – Tirage au sort**

Les gagnants seront tirés au sort à l'issue de la période de diffusion de l'enquête par un membre du personnel du Service Commun de la Documentation désigné par la Direction du service, en présence d'un représentant de la Direction du service.

### **Article 5 – Lots à gagner**

A l'issue du tirage au sort, 30 lots identiques seront attribués, comprenant chacun un assortiment de goodies offerts par le Service Commun de la Documentation : sac, thermos, clé USB, crayons, bloc-note.

### **Article 6 – Calendrier**

- Durée du jeu-concours : du 21 mars au 30 avril 2024

- Tirage au sort des gagnants : 2 mai 2024
- Courriel aux gagnants : entre le 2 et le 7 mai 2024
- Publication du nom des gagnants sur [www.bumaine.fr](http://www.bumaine.fr) : entre le 2 et le 7 mai 2024
- Récupération des lots à la BU du Mans ou de Laval selon le souhait de chaque gagnant : du 2 mai au 30 juin 2024. Les lots qui n'auraient pas été récupérés à cette date seront la propriété du SCD.

### **Article 7 – Informatique et Libertés**

Les informations à caractère personnel collectées pour permettre l'organisation du jeu-concours, à savoir l'adresse courriel et le nom des participants, ne seront utilisées que dans le cadre de ce jeu-concours.

Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant, droits qui pourront être exercés sur simple demande écrite envoyée au responsable du jeu-concours à l'adresse suivante :

Le Mans Université  
Service Commun de la Documentation  
Jeu-concours Enquête de publics des BU – Le Mans Université 2024  
Avenue Olivier Messiaen  
72085 LE MANS Cedex 9

### **Article 8 – Responsabilité - Annulation**

L'Université se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de suspendre le jeu-concours si les circonstances l'exigeaient, et ce sans engager sa responsabilité. En cas d'annulation, une information sera adressée aux participants à l'adresse courriel communiquée à l'occasion de l'inscription au jeu-concours.

### **Article 9 – Litiges**

L'Université tranchera souverainement toute question relative à l'interprétation et l'application du présent règlement et du jeu-concours.

Toute contestation ou réclamation relative à ce concours devra être formulée par écrit et envoyée à l'adresse suivante : Le Mans Université / Service Commun de la Documentation / Jeu-concours Enquête de publics des BU – Le Mans Université 2024 / Avenue Olivier Messiaen / 72085 LE MANS Cedex 9 et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai de quinze jours à compter de la date de clôture du jeu-concours.

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout différend persistant sera soumis, à défaut d'accord amiable, à la juridiction compétente.

### **Article 10 – Règlement**

La participation au jeu-concours implique l'acceptation du présent règlement. Son non-respect entraîne l'invalidation immédiate de la candidature.